

Règlement du Concours de Décorations de Noël Commerçants et Habitants 2024

DISPOSITIONS GENERALES

Objet du concours :

Le concours de décoration des Vitrines et Maisons a pour but de récompenser les commerces de la commune qui présentent les plus belles vitrines et les particuliers de la commune qui embellissent leur extérieur afin de créer une atmosphère conviviale et d'animer la commune pendant les fêtes de fin d'année 2024.

Durée du concours :

Le concours se déroulera du vendredi 29 novembre 2024 au jeudi 19 décembre 2024 inclus. Les participants doivent s'assurer que leur décoration soit en place pendant la durée du concours.

Critères de notation :

Les décorations seront évaluées en fonction des critères suivants :

1. Esthétique (30 points)

- Harmonisation et originalité des éléments décoratifs
- Cohérence des couleurs et des matériaux

2. Créativité (30 points)

- Innovation dans les choix décoratifs
- Utilisation d'éléments surprenants ou inattendus

3. Impact visuel (20 points)

- Capacité à attirer l'attention et à émerveiller les passants
- Qualité des photos soumises

4. Thématique (10 points)

- Respect de la thématique éventuelle choisie pour le concours (fête de fin d'année)

5. Respect du développement durable (utilisation d'illuminations peu consommatrices d'énergie, programmation horaire...). (10 points)

Jury :

Un jury de sept personnes, composé de :

- cinq conseillers municipaux : Mesdames Morlière, Jacquet, Cintrat, Messieurs Adamo et Thiery
- deux président d'association : Monsieur le président du Tennis Club Roquettan et soit Madame la Présidente de l'association culturelle du val de siagne (ACVS) soit Madame la Présidente de l'association « Leï Messugo », effectuera la sélection des candidats.

Les décisions du jury sont définitives.

Remise des prix

Les résultats seront annoncés lors du marché de Noël le dimanche 22 décembre à 16h – Place Cœur Saint-Georges au Village.

La valeur de la dotation globale fixée à 500 euros est répartie comme suit :

Classement	Catégorie commerçants	Catégorie particuliers
1er	125 euros	125 euros
2ème	75 euros	75 euros
3ème	50 euros	50 euros

AR Prefecture

006-210601084-20241128-8_5_2024_103A-DE

Reçu le 04/12/2024

Publié le 12/2024

Les participants acceptent que les photos de leurs décorations soient utilisées pour la promotion du concours, ainsi que dans les communications de la commune (site internet, réseaux sociaux, brochures, etc.).

Acceptation du règlement :

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Contact :

Pour toute question concernant le concours, merci de contacter Sylvie Delaroque par mail à l'adresse communication@laroquettesursiagne.com

DISPOSITIONS SPECIFIQUES

I) Pour les commerçants :

Le concours est gratuit et ouvert à tous les commerçants de la commune dont les vitrines sont visibles depuis la rue.

Pour participer, chaque commerçant devra s'inscrire via le formulaire en ligne ou en téléchargeant le bulletin sur le site internet de la commune à nous retourner, dûment complété, par mail à l'adresse suivante : communication@laroquettesursiagne.com accompagné du règlement signé, au plus tard le vendredi 13 Décembre 2024 à 16 h.

Le jury de concours se déplacera afin de photographier les vitrines jusqu'au jeudi 19 décembre 2024 inclus.

II) Pour les particuliers :

Le concours est gratuit et ouvert à tous les particuliers de la commune souhaitant décorer leur jardin, terrasse, façade... visibles ou non depuis la rue.

Pour participer, chaque particulier devra s'inscrire via le formulaire en ligne ou en téléchargeant le bulletin d'inscription sur le site internet de la commune à nous le retourner, dûment complété, par mail à l'adresse suivante : communication@laroquettesursiagne.com accompagné du règlement signé, ou en le remettant en mairie 630, chemin de la commune au plus tard le vendredi 13 Décembre 2024 à 16 h.

Les photographies des décorations devront être envoyées par les particuliers par mail à l'adresse ci-dessus ou déposées en mairie sur clé USB au plus tard le jeudi 19 décembre 2024 à 16 h.

Fait à la Roquette sur Siagne

Le

Le Maire,

Christian ORTEGA

Fait à la Roquette-sur-Siagne,

Le

Le candidat,

(insérer nom, prénom)

